

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le 25 juin à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du complexe Bel Event, lieu de leurs séances, sous la Présidence de Mr Mahieu, Maire.

Etaients Présents : Pierre-Yves MAHIEU, Marcel LE MOAL, Suzanne MAINGUY, Jean-Claude LE PIERRES, Francine CARDINEAU, Jean-Marc BOUCHER, Eric CADOREL, Monique LOTELIER, Caroline PELLERIN, Yves CAHOURS, Pierrette BLANDIN, Philippe TOUARIN, Catherine HARZIC, Frédéric MARY, Isabelle VICTOIRE, Ismaël HIFDA, Etienne MOUBECHÉ, Evelyne LESELLIER, Jean-Pierre DEVEZE, Nicole LOGEAIS, Laurence PENVERN, Anne GANDAIS, Louis LENOUEL, Marie FEUVRIER (jusqu'à 21 h 50), Géraldine LASILIER-CHAUFaux.

Absents excusés : Joël MAZE, Martine LOCHET, Eugène BLAY, Eugène ROUX.

Pouvoirs : Mr MAZE à Mme LOTELIER Mme LOCHET à Mr LE PIERRES
Mr ROUX à Mr LENOUEL

Secrétaire de séance : Mme LOTELIER Monique

Avant le début de la séance, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de partager un moment de recueillement en mémoire de Mme Nathalie GUERRO, fille de Mr Eugène BLAY, Conseiller Municipal, décédée le 23 juin 2010.

oooooooooooo

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2010.

Page 6 - ZAC du Clos Nogain - Mme PENVERN s'étonne de ne pas avoir vu repris dans le compte rendu les différents points qu'elle avait évoqués lors de la dernière séance, à savoir :

- le regret sur le retard pris par ce dossier vis-à-vis des personnes en attente de logement ;
- ses réserves par rapport au projet de « résidence services » ;
- la volonté de labelliser le projet « éco-quartier » ;
- l'espoir d'une urbanisation réussie faisant référence aux propositions émises en janvier 2010.

Mr le Maire répond que la sensibilité du sujet justifie de s'en tenir aux termes de la délibération ayant fait l'objet du débat.

Page 1 - Approbation du compte rendu du 30 avril 2010 - Projet de maison médicale

Mme FEUVRIER rappelle avoir dit en début de dernière séance qu'il manquait dans le compte rendu la fin des débats portant sur le projet de maison médicale. Or, seuls ces propos ont été repris : « la location d'un bâtiment aux médecins pouvait se faire dans le cadre de locaux type bureaux qui ne seraient pas spécifiquement dédiés à cette seule utilisation précise ». L'intervention de Mr le Maire qui indiquait abonder dans le même sens n'a pas été retranscrite.

Mr le Maire propose le rajout au compte rendu : « Monsieur le Maire confirme qu'une maison médicale peut se faire non pas dans le cadre d'un bâtiment « relais » mais dans le cadre de locaux type « bureaux » qui peuvent ne pas être spécifiquement dédiés à cette seule utilisation précise. Les modes de gestion des locaux « bureaux » étant différents du mode « bâtiments-relais ».

Page 12 - Sémaphore du Grouin

Mr CAHOURS demande que soit remplacé « *que la marine prenait en charge* » par « *en raison de délais assez longs* ».

Aucune autre remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

oooooooooooo

Ajout de questions à l'ordre du jour

Mr le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour inscrire cinq points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Emprunt DEXIA
- Modification de la garantie d'emprunt OGEC
- Informations :
 - Projet immobilier rue du Herpin
 - Projet de construction du nouveau gymnase
 - Projet « Ville, Vie, Vacances »

Accord du Conseil Municipal.

oooooooooooo

Emprunt DEXIA

Rapporteur : Mr le Maire

Mr le Maire se dit lassé d'être incompris sur ce dossier et surpris de voir que pouvaient être diffusées, par une association, dans la Ville des informations totalement erronées. A ce titre, l'échéance 2010 étant dorénavant connue avec certitude, il souhaite communiquer des éléments précis d'informations pour que chaque Conseiller Municipal soit en capacité de répondre aux interrogations.

Mr le Maire indique que la situation actuelle est très grave et que concrètement la Ville est entraînée dans une hausse hallucinante de ses frais financiers portant sur le principal emprunt. Il a été écrit que la situation du taux d'intérêt applicable à l'emprunt serait arrêtée le 1^{er} juillet de chaque année en fonction de la parité Euro/Franc suisse de ce jour là. C'est totalement faux. Le contrat prévoit un délai de 15 jours ouvrables avant le 1^{er} juillet pour arrêter le taux basé sur la parité euro/franc suisse. C'est donc le 10 juin cette année que le niveau de parité Euro/Franc suisse déterminait le taux, celui-ci était ce jour là de 8,01%.

Il est également écrit qu'en cas de diminution de cette parité, le taux peut être revu à la hausse sans dépasser 6 %. Là encore, c'est totalement faux. Le contrat ne le prévoit pas et si tel avait été le cas, le 18 mai DEXIA n'aurait pas proposé une solution de sortie à 7,18 %.

De même, quand il est écrit que depuis sa date de souscription jusqu'en mai 2010, le taux de l'emprunt est resté à 3,43 %. C'est à nouveau complètement faux puisque c'est un emprunt avec des échéances annuelles dont le coût se joue sur une seule journée. Cela revient à dire que l'échéance du 1^{er} juillet 2010 est celle qui couvre la période du 2 juillet 2009 au 1^{er} juillet 2010, et que l'accroissement du taux d'intérêt concerne les 12 mois d'emprunt.

Mr le Maire invite les élus, plutôt que de faire référence à quelque « cour » évoquée dans les Fables de La Fontaine, à se référer aux travaux d'une Cour particulièrement autorisée. Le rapport de la Cour des Comptes de février 2010 dit un certain nombre de choses et M le Maire donne lecture de certains points de ce rapport :

- « plus la bonification de taux initial est élevée plus le risque de hausse future du taux est important. Si de tels montages permettent d'afficher à court terme un endettement particulièrement peu coûteux, et une amélioration de l'autofinancement de la collectivité, ils méconnaissent le prix du temps. Ils minorent l'effet de report dans l'avenir de charges différées au profit d'une bonification des conditions initiales. Ils font aussi courir un risque de taux plus élevé plus l'échéance de la dette est éloignée ».

- « le recours aux produits structurés va en effet souvent de pair avec la renégociation des emprunts contractés, notamment lorsque l'impact des clauses sous-jacentes et la réalisation du risque peuvent provoquer une augmentation du taux d'intérêt applicable à l'échéance. Cette stratégie adoptée sans discernement est de nature à rendre la collectivité emprunteuse captive de son prêteur. »

- « le succès des emprunts dits « structurés » auprès des collectivités semble avant tout dû à une stratégie commerciale efficace des établissements financiers, centrée sur des produits permettant d'opacifier la concurrence et de reconstituer des marges. »

- « indexer les taux d'intérêt de la dette sur l'évolution d'une parité monétaire, de tels choix s'apparentent à une démarche spéculative et de ce fait, sont critiquables. »

Mr le Maire indique que l'on a pu lui reprocher d'avoir souhaité que la gestion financière de la Ville ne soit pas faite exclusivement sous les conseils de DEXIA, et ne regrette pas avoir préféré distinguer le financeur et l'auditeur de la situation financière de la commune car il s'agit d'une mesure de prudence. Il fait ensuite le point sur la situation financière actualisée à ce jour et présente l'évolution du prêt DEXIA sur la seule échéance 2010, en rappelant que le prêt court encore plus de 20 ans :

Date	évaluation "normale"	situation 10 juin	négociation 21 mai	situation 25 juin
Parité €/CHF	1,45	1,3788	1,4535	1,35
Taux	3,43%	8,01%	5,31%	9,13%
Coût prêt Commune	99 203,46	231 667,55	153 577,39	264 167,56
Coût prêt Assainissement	8 789,37	20 525,61	13 606,86	23 405,08
Coût prêt Port	1 633,1	3 813,74	2 528,21	4 348,76
COÛT TOTAL en €	109 625,93	256 006,90	169 712,46	291 921,40

Charge supplémentaire en €	146 380,97	60 086,53	182 295,47
----------------------------	-------------------	------------------	-------------------

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée par le Conseil Municipal, il a sollicité lui-même DEXIA et est intervenu auprès de la salle des marchés financiers, pendant l'espace de quelques heures où la parité euro/franc suisse a refranchi les 1,45. Un rachat a été effectué le 21 mai à 5,31 % au lieu des 8,01 % qui auraient été applicables si rien n'avait été fait, limitant «la casse» à + 60 000 €.

Mr le Maire présente la courbe du taux de parité avec un seul pic au 21 mai. Depuis, ce taux n'a cessé de dégringoler.



Il précise que les Villes qui ont tenté de sortir globalement de l'encours de leur emprunt ont eu en moyenne un coût à supporter égal à 35 % de la valeur du capital concerné. Cela représenterait pour Cancale 1 million d'euros.

Il apporte des informations complémentaires sur cet emprunt d'une durée résiduelle de 24 ans et présente le tableau « test de sensibilité » basé sur le taux de change euro/franc suisse :

	1,30	1,32	1,34	1,36	1,38	1,40	1,42	1,44	1,46	1,48	1,50	1,52	1,54	1,56	1,58	1,60	1,65	1,70
Taux payé en %	11,20	10,35	9,53	8,74	7,97	7,22	6,49	5,78	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43

Mr le Maire constatant la baisse en 2 mois du taux de parité Euro/Franc suisse de 1,44 à 1,34 , considère que rien ne dit que dans les 8 mois qui viennent celui-ci ne diminue pas à nouveau pour passer de 1,34 à 1,30 générant alors un taux d'intérêt à 11,20 % sur le principal emprunt. Il indique que ce constat va l'amener à prendre des contacts avec les autorités publiques, sans renoncer à envisager une possible action judiciaire à l'encontre du prêteur. Il ajoute que ce qu'il veut avant tout, c'est qu'au sein du Conseil Municipal, de tout le Conseil Municipal, indépendamment des choix passés, que tout le monde aujourd'hui considère la situation de cet emprunt comme particulièrement grave et sérieuse et que cesse les critiques sur ce sujet. Il ne faudrait pas que notre ville sombre à cause de cet emprunt en privilégiant un coût de sortie de l'ordre d'1 M€ plutôt que de financer des projets utiles pour Cancale ou que nous continuions dans l'obscurité la plus totale, année après année, à avoir des sommes folles à déboursier.

Mr le Maire indique que si la catastrophe a pu être évitée cette année, nul ne sait où l'on va par rapport à l'échéance prochaine sachant que les conditions sont les pires pour négocier une sortie. Il souhaite que tout le monde partage la gravité de la situation pour laquelle il tiendra les élus régulièrement informés.

Mr LENOVEL s'étonne de voir à nouveau Mr le Maire parler de cet emprunt dont le rachat du 21 mai a déjà été présenté lors de la dernière séance du Conseil Municipal. Il ne voit pas l'objectif précis de revenir à chaque séance sur cet emprunt pour lequel le taux de 5,31 % a été arrêté pour l'année. Il ajoute d'autre part, qu'il existe des commissions finances et économie qui auraient du être réunies afin d'être informées de ce dossier. Il ne voit aucune évolution par rapport au Conseil Municipal du 28 mai dernier.

Mr HIFDA fait remarquer qu'à partir du moment où le bulletin de l'ADDICE est distribué dans les casiers des élus en Mairie, il semble logique de connaître un minimum d'informations sur ce dossier. La situation ne faisant qu'empirer, il convient donc de trouver une solution pour que la Ville puisse s'en sortir. Le fait de passer de 110 à 290 000 € d'intérêts est une perspective grave ; ces fonds sur la durée de l'emprunt auraient pu être utilisés à la réalisation d'un programme tel que celui de la future salle de sport.

Mme PENVERN souligne le gros travail réalisé par Mr le Maire le mois dernier qui a permis de limiter le montant des frais financiers. Elle persiste à dire que de nombreuses collectivités sont touchées suite aux conseils malsains de certains organismes financiers et se retrouvent ainsi en grosses difficultés financières. L'ignorance des collectivités face au langage de toute la finance est aussi à prendre en compte. Beaucoup de collectivités comme Cancale ont subi la pression de DEXIA. Elle indique que certaines collectivités ont décidé d'assigner en justice les organismes bancaires dont elles ont été victimes et encourage Mr le Maire à le faire comme annoncé précédemment. La création d'un collectif serait encore plus bénéfique.

Mr le Maire confirme que l'enjeu collectif est en effet de taille puisque l'évaluation fait apparaître entre les collectivités concernées une soule négative de l'ordre de 4 milliards d'euros.

Mr CAHOURS fait part de sa crainte pour les générations futures de Cancale car de nombreuses villes ont d'ores et déjà décidées d'augmenter les impôts de + 30 % pour faire face à l'augmentation des charges financières.

Ville, Vie, Vacances

Rapporteur : Mr CADOREL

Mr CADOREL rappelle que le Conseil Municipal du 28 mai dernier a émis un avis favorable à l'opération « Ville, Vie, Vacances » pour l'été 2010. Cette opération va permettre à certains jeunes de Cancale (entre 16 et 18 ans) d'accéder à compter du 14 juillet 2010 à une première expérience en milieu professionnel en réalisant des petits boulots ponctuels et de proximité qui ont été définis par la commission du 14 juin dernier comme l'entretien des espaces publics, le nettoyage des plages, le désherbage manuel, le traçage de places de stationnement à Port-Picain, des missions de service et/ou de réception, lavage de véhicules... Le jeune sera rémunéré au maximum 15 € par mission.

Des fiches de candidatures seront disponibles à l'espace Bel Air.

Mr DEVEZE souligne l'importance de permettre aux jeunes de choisir la mission qu'ils auront à effectuer.

Mr CADOREL précise que les jeunes vont pouvoir s'inscrire à partir d'une liste d'activités qui sera préparée chaque semaine. Rien ne sera imposé.

oooooooooooo

I) Délégations Adjoints

Rapporteur : Mr le Maire

Mr le Maire présente au Conseil Municipal quelques modifications dans les délégations aux adjoints définissant leur domaine d'intervention :

Mr LE MOAL

- En moins : transports (Mr BOUCHER)
- En plus : personnel (Mr le Maire)
- réseaux EU / EP, SPANC (Mr BOUCHER)
- Précision : littoral + Domaine Public Maritime

Mr BOUCHER

- En plus : transports (Mr LE MOAL)
- En moins : réseaux EU / EP, SPANC (Mr LE MOAL)
- Précision : sécurité + police

Ces propositions sont soumises au Conseil Municipal.

Mme PENVERN pense qu'il serait également opportun de revoir la composition de certaines commissions afin d'avoir un nombre plus représentatif d'élus lors de ces réunions.

Mr le Maire propose d'engager une réflexion pendant les vacances d'été sur la révision des compositions de commissions.

II) Finances

1) Comptes de Gestion 2009 du Receveur Municipal

Rapporteur : Mr le Maire

Les comptes de gestion 2009 de l'ensemble des budgets établis par Mr le Receveur Municipal sont soumis au vote du Conseil Municipal. Ils sont conformes aux Comptes Administratifs 2009 approuvés par le Conseil Municipal (CM des 26/02 et 26/03/2010).

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2009 du receveur Municipal.

Adopté à l'unanimité.

2) Décisions Modificatives

Rapporteur : Mr le Maire

Mr le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

Budget Les Rimains

Frais financiers pour des reliquats de TVA, en raison des arrondis à l'euro le plus proche, lors des déclarations trimestrielles. Montant des frais : 0,20 €.

- Compte 605 : - 2 €
- Compte 658 : + 2 €

Budget La Bretonnière

Frais financiers pour des reliquats de TVA, en raison des arrondis à l'euro le plus proche lors des déclarations. Montant des frais : 1,49 €

- Compte 605 : - 5 €
- Compte 658 : + 5 €

Budget Assainissement

Annulation d'un titre émis en 2007 à un débiteur erroné (Dragonne Promotion) suite à un transfert de permis de construire. Réémission du titre au débiteur effectivement concerné (SCI Bretagne Investissement) en 2010, pour le même montant (6 306,60 €).

- Compte 673 : + 7 000 €
- Compte 704 : + 7 000 €

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux décisions modificatives présentées.

Adopté à l'unanimité.

3) Débet de régie bibliothèque municipale

Rapporteur : Mr le Maire

Suite au vol survenu à la bibliothèque municipale le 28 juillet 2009, le régisseur titulaire, a reçu un ordre de versement d'un montant de 287,75 €, soit l'intégralité des recettes enregistrées à la date du vol. Par courrier en date du 25 Mai, le régisseur sollicite une décharge de responsabilité auprès de Madame le Receveur de Cancale. Pour deux raisons :

- le débet de régie est consécutif à un vol et non à une mauvaise tenue de la régie,
- le vol est survenu pendant les congés annuels du régisseur titulaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour émettre un avis sur la demande de remise gracieuse sollicitée par le régisseur.

Mme FEUVRIER demande si des mesures ont été prises pour diminuer le montant des numéraires conservés à la bibliothèque.

Mme LOTELIER répond qu'il est très rare que le montant conservé à la bibliothèque soit si élevé. L'absence du régisseur titulaire n'a pas permis le dépôt des fonds comme à l'accoutumé.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde la remise gracieuse sollicitée par le régisseur.

Adopté à l'unanimité.

4) Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Rapporteur : Mr le Maire

Par courrier du 4 juin 2010, Madame EVE, nouveau Receveur Municipal, sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'une indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics locaux. Le taux de l'indemnité proposé est de 100 % comme auparavant.

Mr le Maire indique vouloir prendre un temps de travail et de suivi financier avec Mme EVE. Il ajoute qu'elle est d'ores et déjà intervenue de manière satisfaisante sur la gestion des titres de recettes de la cantine notamment et sur les modalités de recouvrement des impayés.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur municipal à 100 %.

Adopté à l'unanimité.

5) Tarifs et réductions 2010/2011 du restaurant scolaire

Rapporteur : Mme PELLERIN

Les propositions de tarifs du restaurant scolaire 2010/2011 ayant fait l'objet d'une étude en Commission Petite Enfance le 14 juin 2010 sont présentées au Conseil Municipal pour approbation. Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à ces propositions.

Restauration collective 2010/2011 + 2 %	2009/2010	2010/2011
Cantine maternelle	2,91 €	2,96 €
Cantine primaire	3,21 €	3,27 €
Repas instituteurs ou extérieurs	4,75 €	4,85 €

Réduction tarifs/quotient + 2%		Proposition
QFM en €	réduction en € par repas (2009/2010) + 1 %	réduction en € par repas (2010/2011)
QFM < 301 €	1,65 €	1,68 €
302 € < QFM < 341 €	1,18 €	1,20 €
342 € < QFM < 383 €	0,83 €	0,85 €
384 € < QFM < 427 €	0,51 €	0,52 €

- Gratuité du repas pour les familles à partir du 3^{ème} enfant prenant en même temps que ses frères et/ou sœurs un repas au primaire et à la maternelle et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 427 €
- Le calcul des réductions accordées à certaines familles de Cancale sur le prix des repas s'applique également pour les repas pris au Petit Navire.

Mme PELLERIN rappelle qu'un comité des usagers de la restauration collective a été mis en place en juin 2010 avec la réalisation d'un travail portant principalement sur la composition des menus. L'aide d'un ingénieur-conseil en nutrition collective va également être sollicitée. Malgré tout, un document critiquant la qualité des repas et le travail effectué a été distribué par des parents d'élèves aux écoles maternelle et primaire publiques. Elle regrette cette façon d'agir car le souci permanent d'améliorer les choses est pourtant réel.

Mr le Maire indique avoir ressenti l'inquiétude de quelques parents et à ce titre, un comité a été créé. Le contrat actuel arrivant à échéance dans un an, il paraissait nécessaire de pouvoir identifier les points à améliorer. Pour cela, l'appui d'un ingénieur-conseil en nutrition très reconnu dans le secteur de la restauration collective a été préconisé pour mener à bien ce dossier tant pour la maîtrise des coûts que pour l'élaboration du cahier des charges du nouveau contrat.

Mme PELLERIN informe également de la mise en place de l'opération « un fruit à la récré » qui consiste à distribuer chaque mardi un fruit aux 445 élèves des écoles primaires et maternelles de la Ville. Cette opération est financée par la Ville et par l'Union Européenne à hauteur de 51 %.

Mr HIFDA demande si les repas servis aux écoles publiques et privées sont les mêmes. Il indique ne pas avoir eu d'échos défavorables sur la qualité des repas.

Mr le Maire répond que les repas servis aux écoles publiques et privées sont bien les mêmes par l'intermédiaire de deux contrats distincts.

Mme PELLERIN indique qu'il n'y a pas de retour des écoles privées sur la qualité des repas mais un questionnaire de satisfaction sera distribué en ce sens. Elle présente le coût d'achat des repas pour 2010 : maternelle 2 €, primaire 2,11 € et adultes 2,64 €. L'augmentation prévue est de 1,09 % et un prix de revient global de 4,66 €.

Mme PENVERN précise lors de la commission, elle avait assujéti son avis favorable à l'évolution des tarifs des repas sous réserve que le prix d'achat des repas soit également en augmentation.

Mr DEVEZE indique que les remarques émises sur les repas servis aux écoles semblent légitimes en comparaison avec la qualité des repas qui étaient auparavant confectionnés par la Cuisine Centrale, ce qui n'empêche pas d'avoir un jugement positif sur les plateaux livrés à domicile.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux tarifs et réductions 2010/2011 du restaurant scolaire présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

6) Tarifs périscolaires 2010/2011

Rapporteur : Mme PELLERIN

Les propositions de tarifs périscolaires 2010/2011 présentés en Commission Petite Enfance le 14 juin 2010 sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

Garderie périscolaire		Proposition +1%	
		2009/2010	2010/2011
Enfants de 7 h 30 à 8 h 15	Garderie matin	0,83 €	0,84 €
Enfants de 16 h 30 à 19 h 00, goûter compris	Garderie soir maternelle	1,45 €	1,46 €
Enfants de 16 h 30 à 17 h 45, goûter compris	Garderie soir primaire avec ou sans aide aux devoirs	1,21 €	1,22 €
Enfants de 17 h 45 à 19 h 00	Garderie soir primaire	0,97 €	0,98 €

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux tarifs périscolaires 2010/2011 présentés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

7) Lotissement « les Jardins de la Houle » : Participation pour Voie et Réseaux (P.V.R.)

Rapporteur : Mr le Maire

Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'autoriser à signer une convention relative à la Participation pour Voie et Réseaux applicable au lotisseur des « Les Jardins de la Houle », la SCI les Champs Petits sur la base des décisions du Conseil Municipal du 7/9/2001 et 30/01/2004.

Une concertation avec le représentant de la SCI les Champs Petits a eu lieu et le projet de convention est présenté au Conseil Municipal.

La Participation pour Voies et Réseaux fixée à 5,90 € HT /m² de terrain nouvellement desservi, est arrêtée, à la date de la présente convention, sur les bases de 50 % de l'évolution d'un indice du coût de la construction INSEE en janvier 2004, à 128 292 € /1225 x (1225+141) = 143 058 €.

La SCI Les Champs Petits, lotisseur « Les Jardins de la Houle », s'engage à verser un premier acompte de 32 073 € de PVR sur l'année 2010, au démarrage des travaux de la rue Masson prévus fin 2010, début 2011.

Conformément aux propositions acceptées d'une part, par la SCI Les Champs Petits, lotisseur, représentée par M. PRENVEILLE et d'autre part, par M. le Maire de Cancale, le solde de la PVR sera réglé en 3 versements, de 36 995 € chacun, le 01/07/2011 puis le 01/07/2012 et enfin le 01/07/2013.

Au vue des attestations et documents de conformités des travaux réalisés, la rétrocession des voies et réseaux sera proposée au Conseil Municipal.

La SCI Les Champs Petits représentée par M. PRENVEILLE s'acquittera des sommes dues dès réception des titres de recette correspondant qui seront émis par M. Le Maire, ordonnateur et transmis par Madame Le Receveur Municipal de Cancale. Le dernier versement du 01/07/2013 soldera les sommes dues par la SCI Les Champs Petits, et mettra définitivement fin à toute participation de la SCI Les Champs Petits.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe le montant de la PVR à 143 058 € qui sera réglé selon l'échéancier présenté ci-dessus,
- émet un avis favorable au projet de convention annexé à la présente délibération,
- autorise Mr le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

III) Mer - Littoral

1) Prorogation de l'autorisation de mouillages collectifs

Rapporteur : Mr LE MOAL

Mr LE MOAL communique que le 7 décembre 2009, Mr le Préfet d'Ille et Vilaine informait la Ville de la procédure et de la composition des dossiers nécessaires au renouvellement des zones de mouillages collectifs (Port-Picain - Port-Briac et Les Potelets) sur le territoire de Cancale qui arrivaient à échéance le 31 décembre 2009.

Le décret 91-1110 du 22 octobre 1991 ne prévoit pas de procédure allégée pour ces renouvellements.

Ainsi, pour chaque zone concernée, une nouvelle demande de renouvellement doit être déposée avec à l'appui un dossier technique tenant compte de l'intégration de chaque zone dans l'environnement et un rapport de présentation conformes au décret précédemment cité.

Afin de permettre aux communes d'élaborer les dossiers correspondants et pour que ces mouillages ne se retrouvent pas sans titre, il est proposé de proroger exceptionnellement les autorisations qui sont arrivées à échéance, sur la demande expresse des communes concernées, et ce pour une durée limitée à 18 mois.

A cet effet, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération sollicitant la prorogation des autorisations de mouillages collectifs et s'engageant à déposer les dossiers complets de renouvellement des mouillages de Port-Picain / Port-Briac et des Potelets dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la prorogation.

Il ajoute pour information que les mouillages de l'Abri des Flots seront à leur tour concernés par ce renouvellement en 2011. Toutefois, par souci administratif et financier, cette zone sera intégrée dès 2010 dans le dossier technique qui va être réalisé pour les zones de Port-Picain/Port-Briac et des Potelets.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite la prorogation des autorisations de mouillages collectifs ;
- s'engage à déposer les dossiers complets de renouvellement des mouillages de Port-Picain- Port-Briac et des Potelets dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la prorogation.
- autorise Mr le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2) Convention avec le SDIS pour la surveillance de la plage du Verger

Rapporteur : Mr LE MOAL

Le renouvellement de la convention liant le Service Départemental d'Incendie et de Secours à la Ville de Cancale pour la mise à disposition de personnel pour la surveillance des baignades de la plage du Verger est proposé au Conseil Municipal pour adoption. La surveillance est prévue du 10 juillet au 22 août 2010 de 11 h 30 à 18 h 30 soit 44 jours à 2 sauveteurs. Le coût pour 2010 est de 8 184 €.

Mr LE MOAL ajoute qu'un balisage réglementé de la zone de surveillance avec bouées est demandé par le SDIS aux frais de la Commune. Cette opération nécessite le déplacement des trois grosses bouées existantes, l'acquisition et la pose de deux bouées de 0,60 m et de quatre de 0,40 m avec mouillages et chaînes. Le coût estimatif est de 3 000 €.

Mr CAHOURS informe que la zone de surveillance demandée par le SDIS est de 130 mètres seulement. Il fait part de son interrogation à engager des dépenses importantes en personnel et en équipement pour une zone de surveillance si restreinte qui va occasionner une forte densité de personnes à l'intérieur de ce périmètre.

Mme GANDAIS précise que les sauveteurs sont tenus de secourir les personnes en difficulté en dehors de la zone de surveillance.

Mr le Maire précise que pour ce qui est de la zone de bain, une largeur de 130 m maximum est définie par le SDIS du fait du maintien de l'effectif à deux sauveteurs. Il demande à Mr CAHOURS de traiter ce dossier avec le SDIS afin de trouver la solution la meilleure possible.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la convention de mise à disposition de personnel du SDIS pour la surveillance des baignades de la plage du Verger ;
- autorise Mr le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

IV) Enfance - Jeunesse

1) Proposition des séjours 2010 de l'Espace Bel-Air

Rapporteur : Mr CADOREL

Après avoir reçu un avis favorable de la commission sports/loisirs le 03/06/2010, les propositions de séjours 2010 de l'espace Bel-Air sont présentées au Conseil Municipal pour adoption. Elles concernent :

Séjour multi-activités à Rouffiac (14-16 ans), projet initié par les jeunes:

Date : du 09 au 14 août

Lieu : Base de loisirs de Rouffiac (Dordogne)

Nombre de places : 7

Nombre d'animateurs : 2

Coût total : 1 823,73 €

Coût par jeune : 260,53 €

En appliquant le principe de la tarification aux familles d'un tiers du coût de l'activité, il est proposé le tarif de **87 €**

Séjour au Futuroscope (12-16 ans), projet initié par les jeunes :

Date : du 26 au 28 juillet

Lieu : Futuroscope (Poitiers)

Nombre de places : 7 (complet)

Nombre d'animateurs : 2

Coût total : 1 317,80 €

Coût par jeune : 188,25 €

En appliquant le principe de la tarification aux familles d'un tiers du coût de l'activité, il est proposé le tarif arrondi de **63 €**

Séjour sur la Bisquine (12-18 ans)

Date : du 7 au 8 juillet

Lieu : navigation sur la Bisquine

Nombre de places : 12

Nombre d'animateurs : 2 + (4 encadrants Bisquine)

Coût total : 770.40 €

Coût par jeune: 64.20 €

En appliquant le principe la tarification aux familles d'un tiers du coût de l'activité, le tarif proposé est de **22 €**.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux tarifs des séjours 2010 de l'espace Bel Air présentés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2) Tarifs 2010/2011 de l'Accueil de Loisirs Le Petit Navire

Rapporteur : Mme PELLERIN

Les tarifs et réductions 2010/2011 de l'Accueil de Loisirs le Petit Navire sont présentés au Conseil Municipal pour validation :

Propositions de tarifs

Tarif à la demi-journée (hors repas)	Résidant à Cancale + 1%		Hors commune + 2%	
	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
famille allocataire	4,67 €	4,72 €	5,30 €	5,40 €
autres	5,95 €	6,00 €	6,63 €	6,76 €

Tarif à la journée (hors repas)	Résidant à Cancale + 1%		Hors commune + 2%	
	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
famille allocataire CAF et MSA	7,79 €	7,87 €	8,73 €	8,90 €
autres	10,29 €	10,39 €	11,54 €	11,77 €

réduction de 25 % au lieu de 20 % à partir du troisième enfant fréquentant le centre en même temps que ses frères et/ou sœurs à condition que les enfants soient présents le même jour.

Proposition réductions suivant le QFM pour les enfants résidant à Cancale

réduction en € par demi-journée (2010/2011) + 1 %	QFM en €
2,33 €	QFM < 301 €
1,64 €	302 € < QFM < 341 €
1,16 €	342 € < QFM < 383 €
0,70 €	384 € < QFM < 427 €

réduction en € par journée (2010/2011) + 1 %	QFM en €
3,90 €	QFM < 301 €
2,74 €	302 € < QFM < 341 €
1,97 €	342 € < QFM < 383 €
1,16 €	384 € < QFM < 427 €

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux tarifs et réductions 2010/2011 de l'Accueil de Loisirs Le Petit Navire présentés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

3) Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Rapporteur : Mme PELLERIN

Demande de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) ainsi que les subventions affaissant à ce dispositif.

Ce dernier concerne l'accueil de loisirs « Le Petit Navire » et l'Espace Bel Air qui proposent un service d'accompagnement aux devoirs. Ce dispositif est piloté par la CAF avec des cofinancements de la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et ACSE (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances).

Les conditions d'agrément doivent répondre aux principaux objectifs de la charte nationale d'accompagnement scolaire. Les raisons de sa mise en œuvre :

- La CAF ne financera plus les heures de présences des enfants qui bénéficient de l'accompagnement aux devoirs dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire. Les subventions de ce nouveau dispositif viendront compenser le manque à gagner.
- Cette demande d'agrément permet de reconnaître la qualité de l'accompagnement scolaire municipal et d'en améliorer son fonctionnement au regard de la Charte Nationale d'Accompagnement Scolaire.

Une rencontre s'est tenue au mois d'avril avec deux représentants du comité de pilotage qui ont exprimé l'éligibilité des services à ce dispositif. Ce dossier a été présenté en commission le 14 juin 2010 et a reçu un avis favorable.

Vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire :

- à signer un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) ;
- à solliciter les subventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

V) Divers

1) Garantie d'emprunt OGEC

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 avril 2010, avait émis un avis favorable à la garantie d'un emprunt contracté par l'OGEC pour le financement de travaux de rénovation des sanitaires de l'Ecole Notre Dame du Verger.

Les caractéristiques de l'emprunt ayant changé il y a lieu de prendre une nouvelle délibération.

Le dossier d'emprunt est déposé près du Crédit Mutuel de Bretagne :

Montant : 65 000 € Durée : 120 mois

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de garantie d'emprunt.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la garantie d'emprunt demandée par l'OGEC ;
- autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2) Communications

↳ Zone d'Affluence Touristique Exceptionnelle

Rapporteur : Mr LE PIERRES

Par courrier en date du 29 octobre 2009, Mr le Maire a demandé à ce qu'un périmètre de Cancale soit classé en Site d'Affluence Exceptionnelle (loi du 2009-74 du 10 août 2009, décret 2009-1134 du 21 septembre 2009 et article L 3132-5 et suivants du Code du Travail).

Par arrêté préfectoral en date du 6 mai 2010, a été défini comme zone touristique d'affluence exceptionnelle le périmètre du centre ville de Cancale constitué par :

- quai J. Cartier, quai J.F Kennedy, quai Duguay Trouin, place du Calvaire, quai Gambetta, place de la Chapelle, quai Thomas, rue du Port, rue Général Leclerc, rue Maréchal Juin, place de la Victoire, place Bricourt, place Jean Bart, place Saint-Méen, rue Duquesne, rue Bellevue, rue de la Marine, rue J.M. Savatte, place de la République.

Les établissements de vente au détail peuvent de droit donner le repos hebdomadaire, par roulement, pour tout ou partie du personnel. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux commerces de détail alimentaire. Ces commerces ne peuvent en aucun cas être ouverts toute la journée de dimanche mais seulement au maximum jusqu'à 13 heures.

Pour les établissements situés en dehors de la zone, il existe des dérogations individuelles et collectives par secteur d'activité.

Mr LE PIERRES indique que cet arrêté est l'heureux dénouement d'un dossier qui avait commencé en décembre 2008 avec la demande de classement de Cancale en commune touristique, demande acceptée par arrêté préfectoral du 3 juin 2009. Puis par la demande du 30 janvier 2009 de classement en catégorie 2 étoiles de l'Office de Tourisme de Cancale qui a été acceptée par arrêté préfectoral du 27 avril 2009.

Il ajoute que ces résultats sont le fruit d'une action cohérente en faveur de l'économie de notre ville et prouvent, contrairement aux allégations mensongères d'une partie de l'opposition, que la majorité municipale est bien soucieuse du développement économique de la ville et du maintien des activités.

Il en veut pour preuve le compte rendu du 30 avril 2010 où Mr LENOUVEL donne lecture d'un texte où il est relevé que : « *l'épicerie municipale, comme vous le savez, n'a dû son salut qu'à la force d'intervention de votre minorité municipale* ».

Il rappelle aux membres du Conseil qu'il avait reçu en mai 2009 deux dossiers concernant la reprise de l'épicerie de la Houle. Un, il est vrai présenté par un repreneur accompagné de Mr LENOUVEL, l'autre par une habitante de Cancale. La Commission Economie s'est alors réunie à deux reprises, les 8 et le 10 juin 2009 pour analyser les dossiers, la deuxième fois en présence des repreneurs potentiels.

De cette date à la date d'ouverture, Mr LE PIERRES indique avoir veillé à ce que les documents administratifs nécessaires à cette reprise soient correctement renseignés, aidé en cela par le secrétaire général.

Il ajoute avoir effectué personnellement plusieurs visites des lieux avec le repreneur pour s'assurer de la compatibilité des lieux avec l'activité, avoir suivi personnellement la vente aux enchères des matériels (propriété de l'ancien gérant) et être même intervenu pour fixer l'enseigne la veille de l'ouverture.

Enfin, il rappelle que pour l'aboutissement de ce dossier c'est bien le Conseil Municipal du 10 juillet qui a émis un avis favorable, avis prononcé à l'unanimité.

Mr LE PIERRES indique être désolé d'avoir eu à aborder avec autant dans le détail les actions qu'il mène pour assurer aux entrepreneurs tout le soutien qu'ils sont en droit d'attendre d'une équipe municipale qui a placé l'initiative et le développement économique en bonne place dans son programme ; mais il juge utile de rétablir un peu de vérité.

Mr LENOUVEL indique être très étonné de l'intervention de Mr LE PIERRES qui attaque une nouvelle fois la minorité en lisant un article qui n'est pas encore paru et qui est destiné au prochain bulletin municipal à venir.

Mr LE PIERRES répond que l'intervention citée est extraite du compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2010.

Mme FEUVRIER se dit lassée des attaques polémiques de Mr LE PIERRES à chaque séance de Conseil Municipal et quitte la salle à 21 h 50.

Pour lever toute ambiguïté, après vérification, Mr le Maire confirme que les propos de Mr LENOUVEL repris par Mr LE PIERRES sont bien issus du compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2010.

↳ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Rapporteur : Mr LE MOAL

Mr LE MOAL indique que le SAGE -dont Cancale est membre- est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne qui rencontre des difficultés d'élaboration liées à son portage juridique et à son financement. En cours d'élaboration depuis 2006, ce projet de SAGE était indispensable pour répondre aux objectifs réglementaires du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne), de la loi sur l'eau et de la Directive Cadre Européenne n°2060. En termes de qualité, de quantité et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, il s'agit véritablement d'une opportunité pour l'ensemble des acteurs locaux de répondre aux enjeux de ce territoire particulier.

Il est essentiel à présent de préparer une nouvelle organisation pour le portage du SAGE et pour sa mise en œuvre. L'implication des communes dans cette démarche est évidemment fondamentale.

Lors d'une réunion avec Mr le Préfet, il a été convenu que chaque commune concernée devait soumettre les différents points à l'avis de son Conseil Municipal et que lors d'une prochaine rencontre, cette première approche serait évoquée afin d'aller plus en avant sur ce dossier. Les 33 maires du SAGE sont appelés à se rencontrer le mercredi 30 juin.

Il rappelle que le portage du SAGE était jusqu'alors assuré par le Syndicat des Eaux de Beaufort depuis 2006. A la demande du Syndicat, une réflexion est en cours pour trouver une nouvelle structure porteuse. Une exposition va être montée avec 18 panneaux dédiés au SAGE et la parution d'un nouvel article sur l'état d'avancement du SAGE est également envisagée. Le financement du SAGE n'étant plus totalement assuré, une participation financière des communes adhérentes est possible.

Mr le Maire ajoute que l'un des éléments clés du SAGE est de rédiger le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Il constate que les travaux du SAGE avancent mais les financeurs et le porteur juridique vont devoir être réexaminés.

De même, la structure porteuse de Natura 2000 sera Saint-Malo Agglomération considérant que les dimensions de gestion et d'animation de l'espace sont importantes et sont de la compétence de SMA sur les parties habitat, développement économique, transports et déchets.

↳ Projet immobilier rue du Herpin

Rapporteur : Mme CARDINEAU

Mme CARDINEAU présente un avant-projet immobilier du groupe OCDL envisagé sur une parcelle de 6000 m² située entre la rue du Herpin et l'avenue de la Côte d'Emeraude et portant sur la réalisation d'une dizaine de petits pavillons. Ce terrain étant situé en zone de protection littorale, l'avis de la Commission des Sites devra être saisi. La Commission d'Urbanisme de ce jour a émis quelques réserves tout en manifestant de façon unanime son intérêt pour un tel projet. Concernant les logements sociaux, l'intention est d'obtenir plus des 20 % obligatoires et de demander au promoteur 4 logements à caractère social.

Mr le Maire souligne un point intéressant concernant la localisation de ce projet avec la proximité immédiate d'un arrêt de bus.

Mme PENVERN précise que le projet présenté en Commission d'Urbanisme semble conforme à ce qui peut être envisagé sur ce secteur (zone pavillonnaire au PLU). Sur les 10 lots prévus, le souhait de la commission est d'obtenir la réalisation de deux pavillons qui seraient découpés en quatre logements. Des aides de Saint-Malo Agglomération pourraient également être envisagées. Elle ajoute que cet avant-projet sommaire devra être révisé plus en détail.

Mme CARDINEAU répond qu'elle est tout à fait d'accord et qu'il faudra chercher à améliorer au maximum ce projet qui tient compte du respect environnemental.

Mr CAHOURS indique que le PLH prévoit la réalisation de nombreux logements sociaux et demande si un rattrapage est possible pour combler le retard pris.

Mr le Maire répond que le PLH prévoit 375 logements. Ce qui est certain, c'est que la Ville ne doit manquer aucune occasion de réussir chacun des projets qui permettront la réalisation des logements attendus par les Cancalais. Qui plus est, lorsque les secteurs de réalisation sont diversifiés, cela facilite la mixité sociale et intergénérationnelle.

Mr LE MOAL indique, par rapport à la loi SRU qui impose 20 % de logements sociaux dans les communes de + de 3500 habitants, que l'accession sociale à la propriété n'est pas comptabilisée dans ce taux. Il ajoute que pour combler le retard accumulé depuis plusieurs années, il faudrait passer à un taux de 30 % de logement sociaux.

Mr le Maire fait remarquer qu'au-delà des chiffres, il y a d'abord des réalités de vie. Il ne s'agit donc pas de rattraper des chiffres de n'importe quelle façon mais d'assurer la réalisation de progrès dans les réponses apportées aux habitants en termes de qualité de vie, qui conviennent aux perspectives actuelles et d'avenir.

Mr LE MOAL précise que des sanctions financières peuvent être appliquées à l'encontre de la Ville par le prélèvement d'une contribution annuelle sur ses ressources fiscales si le taux de logements sociaux n'était pas atteint.

Mr le Maire indique que ces sanctions seront applicables à partir de 2014 (environ 100 € par logement manquant et par an). L'important est de ne pas regretter ce qui aura été fait.

↳ Projet de construction du nouveau gymnase

Rapporteur : Mr CADOREL

Mme PENVERN indique qu'une présentation du projet de construction du nouveau gymnase a été faite aux élus et aux usagers. Globalement, les associations sportives et les établissements scolaires ont trouvé que le contenu du projet répondait à leurs attentes. Néanmoins, quelques remarques ont été émises et parmi elles, deux paraissent importantes :

- construire à un autre endroit un « espace plateau » avant même que celui existant soit détruit ;
- nécessité de réaliser une étude de faisabilité pour la récupération des eaux et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture (1600 m²) du nouveau bâtiment. Cette démarche donnerait une bonne image de Cancale qui bénéficierait de plus d'un retour sur investissement. Des subventions de la Région et du CNDS (Conseil national du Développement Sportif) sont possibles.

Mr le Maire répond que la municipalité a bien fait de repositionner la partie études sur le Contrat de Territoire en cours. L'avenir de ce dispositif de financement étant particulièrement incertain. Concernant les autres financements possibles, il va falloir être le plus performant possible pour réussir à construire un équipement le mieux adapté aux besoins de tous avec un coût globalement maîtrisé par rapport à l'enveloppe budgétaire, avec recherche d'économies possibles telles que la location du toit en vue d'assurer une production d'énergie renouvelable si cela s'avère envisageable.

Mr CADOREL précise qu'il s'agit d'une salle de niveau régional et évoque le déplacement du dojo à l'étage du nouveau gymnase. Il indique que tout sera mis en œuvre pour trouver le meilleur financement possible.

Mme PENVERN indique que les panneaux photovoltaïques peuvent également renforcer la structure et l'équilibrer davantage.

Mr HIFDA précise que les panneaux stabilisent en effet la toiture mais nécessitent un redimensionnement de la charpente.

Mme GANDAIS insiste également sur le déplacement et la reconstruction rapide du plateau, lieu de jeu et de rencontre important pour les jeunes.

Mr le Maire propose d'ajouter aux réflexions du PLU, la création d'espaces de jeux en plusieurs endroits de la Ville.

↩ **Bulletin ADICCE**

Mr HIFDA fait part de son étonnement concernant l'article paru dans le bulletin de l'ADICCE au sujet d'une « algue mystérieuse » qui fait référence à l'emprunt toxique DEXIA évoqué en début de séance. Il ajoute que si cet article truffé d'informations erronées était paru dans la presse locale, la municipalité aurait demandé un correctif. Il lui semble donc normal qu'un correctif soit apporté à cet article au nom de la municipalité.

Mr LE MOAL se déclare choqué par le rapprochement qui est fait dans ce titre avec la situation catastrophique que connaissent les ostréiculteurs avec la mortalité des jeunes huîtres.

Mr le Maire indique que ce cas fait ressortir la différence qui existe entre un journaliste et une autre forme d'activité.

□□□□□□□□□□

Prochains Conseil Municipaux : 22 juillet 2010 (sous réserves)

24 septembre 2010

□□□□□□□□□□

Fin de séance à 22 h 25

La secrétaire de séance,

M. LOTELIER